

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une séance spéciale du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 19 h 30 le 23 septembre 2009, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. André Goos	M. Martial Maurice
M. Richard Chartrand	M. Yvan Pinsonneault
M. Louis Robert	

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Rosaire Houle, maire.

Monsieur André Parent, secrétaire-trésorier, est aussi présent et récite la prière d'ouverture.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette session comme suit :

.- Lecture de l'avis de convocation qui a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du conseil incluant ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

Le 18 septembre 2009

M. André Goos	Mme Odette Ménard
M. Richard Chartrand	M. Martial Maurice
M. Louis Robert	M. Yvan Pinsonneault

Madame, Monsieur,

Avis vous est par la présente donné par le soussigné, qu'une séance spéciale de cette municipalité est convoquée par Monsieur Rosaire Houle, maire, pour être tenue le mercredi 23 septembre 2009 à 19h30 en la salle du Conseil, et qu'il sera traité les sujets suivants :

Ordre du Jour

1. Nouvelle exigence du Chemin de fer pour le passage piétonnier;
2. Entente avec le Chemin de fer pour le passage à niveau de la rue Bernard;
3. Règlement sur les traitements tertiaires des rejets des résidences à l'ultraviolet;
4. Bilan du parc;
5. Dénomination du parc;
6. Entente finale avec Gaz Métro;
7. Bilan du remplacement de la conduite d'aqueduc;
8. Financement temporaire du réservoir;
9. Travaux de pavage et de lignage;
10. Site internet municipal;
11. Demandes de Vidéotron pour l'aménagement d'une tour et nouveau service;
12. Demande de Gaz Métro pour modification de tracé sur la rue Lagüe;
13. Travaux pour l'impasse du rang Saint-Charles;

14. Demande de raccordement au réseau d'aqueduc;
15. Cession de terrain inutilisé à l'intersection de la route 235 et Saint-Charles;
16. Modification du règlement de zonage à l'égard des distances séparatrices relatives aux lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage;
17. Ajustement du coût de l'eau de Farnham;
18. Assurance-vol de la caserne;
19. Assurance-responsabilité à l'égard des rampes de planches à roulettes;
20. Budget supplémentaire pour l'OMH;
21. Balai rotatif pour la voirie;
22. Rapports d'incendie;
23. Demande salariale des pompiers, de la secrétaire-réceptionniste et de la coordonnatrice en loisir.

Donné à Ange-Gardien, le 18 septembre 2009.

Le secrétaire-trésorier,

André Parent

AP/al

RÉSOLUTION 09-204-09

CHEMIN DE FER MONTRÉAL, MAINE & ATLANTIQUE - PASSAGE À NIVEAU POUR CORRIDOR PIÉTONNIER ET CYCLABLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 08-177-09 autorisant la signature du contrat à intervenir avec Chemin de fer Montréal, Maine & Atlantique Railway pour l'aménagement d'un corridor piétonnier et cyclable au P.M. 5.89 de la subdivision de Saint-Guillaume;

CONSIDÉRANT l'exigence supplémentaire du chemin de fer pour l'installation d'un système de signalisation;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 7000.00 \$ à l'endroit de Chemin de Fer Montréal, Maine & Atlantique Railway pour les travaux de signalisation nécessaires au présent objet.

Adopté

RÉSOLUTION 09-205-09

CHEMIN DE FER MONTRÉAL, MAINE & ATLANTIQUE - PASSAGE À NIVEAU POUR LA RUE BERNARD

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Martial Maurice

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire, Monsieur Rosaire Houle, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec Chemin de fer Montréal, Maine & Atlantique Railway pour le passage à niveau de la rue Bernard au P.M. 5.32 de la subdivision de Saint-Guillaume.

Adopté

AVIS DE MOTION 09-206-09

VOIRIE - PASSAGE À NIVEAU DE LA RUE BERNARD

Monsieur André Goos donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller à une séance subséquente de ce conseil présentera un règlement décrétant une dépense et un emprunt approximatif de 120 000.00 \$ pour la construction du passage à niveau de la rue Bernard.

RÉSOLUTION 09-207-09

HYGIÈNE - RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 681-09 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adopté

.- Lecture du règlement numéro 681-09.

RÉSOLUTION 09-208-09

LOISIR - PARC DE LA RUE DES COLIBRIS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 06-147-09 à l'effet d'autoriser l'aménagement du terrain que la municipalité a acquis pour fins de parc à l'intersection de la

rue des Colibris et de la rue Bernard à même la fourniture en biens et en services des différents groupes d'intervenants, et autorisant au surplus une dépense approximative de 5 000.00 \$ pour l'achat et l'installation d'une clôture délimitant l'air de jeux dudit parc;

CONSIDÉRANT l'aménagement réalisé et le bilan déposé;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. André Goos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adresser à chacun des commanditaires les plus sincères remerciements de la municipalité pour leur implication dans l'aménagement du parc de la rue des Colibris lequel a été réalisé sans que la municipalité n'y consacre de crédits budgétaires.

Adopté

RÉSOLUTION 09-209-09

LOISIR - DÉNOMINATION DU PARC DE LA RUE DES COLIBRIS

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la coordonnatrice en loisirs, Madame Jennie Rainville, à mener auprès de la population un concours afin de nommer de façon représentative le parc de la rue des Colibris récemment aménagé.

Adopté

RÉSOLUTION 09-210-09

HYGIÈNE - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AMENÉE D'EAU POTABLE

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner l'entente finale intervenue avec la société en commandite Gaz Métro dans le cadre du remplacement de la conduite d'amenée d'eau potable.

Adopté

RÉSOLUTION 09-211-09

HYGIÈNE - DÉCOMPTES FINAUX POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AMENÉE D'EAU POTABLE

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Martial Maurice

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 807 140.16 \$, taxes incluses, sous réserve d'une retenue de 373 655.18 \$, taxes incluses, jusqu'à la réception dudit montant de la Ville de Farnham, le tout à l'endroit de Les Entreprises Allaire & Gince inc. en guise de paiement final pour le remplacement de la conduite d'amenée d'eau potable tel que recommandé par le consultant au dossier;

D'autoriser également le paiement d'un montant de 95 694.24 \$, taxes incluses, sous réserve d'une retenue de 37 626.52 \$, taxes incluses, jusqu'à la réception dudit montant de la Ville de Farnham, le tout à l'endroit de BPR-Infrastructure inc. en guise de paiement final pour ses services de consultant au remplacement de la conduite d'amenée d'eau potable.

Adopté

RÉSOLUTION 09-212-09

HYGIÈNE - FINANCEMENT TEMPORAIRE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire, Monsieur Rosaire Houle, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à l'emprunt temporaire à demande d'un montant maximum de 1 059 700.00 \$ aux conditions habituelles pour une période maximale d'un an, avec la Banque Nationale, pour le financement des travaux d'agrandissement du réservoir d'eau potable par la construction d'un deuxième bassin et autres travaux requis.

Adopté

RÉSOLUTION 09-213-09

VOIRIE - RÉFECTION DE CHEMINS

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. André Goos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser à l'égard du plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Daudi, les travaux suivants compris à l'appel d'offres :

- 1- Pavage de la rue des Colibris : 34 532.76 \$;
- 2- Surface à réparer, croissant des Hirondelles : 2 380.54 \$;
- 3- Surface de stationnement à réparer, 85, croissant des Hirondelles : 614.04 \$;
- 4- Surface à réparer, rue Principale : 1 538.49 \$;
- 5- Pavage de l'impasse de la rue des Cèdres : 7 571.21 \$;
- 6- Surfaces à corriger, dispersées sur le territoire : 53 081.25 \$ pour une quantité d'asphalte réduite à 475 tonnes.

Tous les montants incluant les taxes.

Adopté

RÉSOLUTION 09-214-09

VOIRIE - LIGNAGE DE RANGS

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 9 330.00 \$, taxes incluses, à l'endroit de Lignes de stationnement Rivard inc. pour le lignage des rangs Rosalie, Séraphine, Saint-Georges et chemin de la Grande-Ligne afin d'y refaire la ligne du centre et les lignes de rives.

Adopté

RÉSOLUTION 09-215-09

ADMINISTRATION - SITE INTERNET MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Martial Maurice

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 5 000.00 \$ afin de doter la municipalité d'un site Internet.

Adopté

RÉSOLUTION 09-216-09

URBANISME - PROJET D'ANTENNE DE VIDÉOTRON

CONSIDÉRANT que Vidéotron ltée projette l'installation d'une antenne de radio-communication et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité d'Ange-Gardien;

- CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du projet d'implantation de ladite antenne sur le lot numéro 3 519 214 du cadastre officiel du Québec;
- CONSIDÉRANT que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à un tel projet, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radio-communication*;
- CONSIDÉRANT que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada permet d'exempter de la procédure de consultation tel projet lequel étant sans effet dans un rayon de trois fois la hauteur du pylône;
- CONSIDÉRANT qu'après analyse du dossier, la municipalité estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une consultation publique relative audit projet présenté par Vidéotron ltée;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'exempter le projet soumis par Vidéotron ltée pour l'implantation d'une antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le lot numéro 3 519 214 du cadastre officiel du Québec, de la procédure de consultation prévue en vertu de la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada;

De transmettre copie de la présente résolution à Vidéotron ltée.

Adopté

RÉSOLUTION 09-217-09

URBANISME - AUTORISATION POUR LE PROLONGEMENT DU SERVICE PUBLIC DE CÂBLODISTRIBUTION

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Martial Maurice

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et en environnement à signer pour et au nom de la municipalité le permis d'intervention requis par Vidéotron ltée pour le prolongement de son service public de la rue Principale vers la rue Laguë tel que demandé à son dossier numéro ING-075690-2002.

Adopté

RÉSOLUTION 09-218-09

URBANISME - AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DU SERVICE PUBLICQUE D'ALIMENTATION EN GAZ DE LA RUE LAGUË

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. André Goos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater l'inspectrice en bâtiment et en environnement à signer pour et au nom de la municipalité l'autorisation demandée par Gaz Métro pour son projet numéro 10-4302 consistant en la construction d'une conduite de distribution de gaz sur le côté Est de la rue Laguë et les branchements nécessaires.

Adopté

RÉSOLUTION 09-219-09

VOIRIE - RÉFECTION DE L'IMPASSE SAINT-CHARLES

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. André Goos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 15 000.00 \$ pour le rechargement des deux cent premiers mètres de l'impasse Saint-Charles à être réalisé par Les Entreprises Allaire & Gince inc. et en utilisant autant que possible les transporteurs locaux.

Adopté

.- M. Rosaire Houle déclare à 20 h 10 un intérêt dans le prochain point à l'ordre du jour qui traite d'une demande de raccordement au réseau d'aqueduc et se retire aussitôt de la table, tout en demeurant de la salle en présence des citoyens présents.

.- M. Yvan Pinsonneault assume dès lors le rôle de président d'assemblée.

RÉSOLUTION 09-220-09

HYGIÈNE - AUTORISATION DE RACCORDEMENTS TEMPORAIRES AU RÉSEAU D'AQUEDUC

PROPOSÉ PAR M. Richard Chartrand

APPUYÉ PAR M. André Goos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception des demandes de Madame Mélanie Fournier et de Monsieur Rosaire Houle pour des branchements personnels au réseau d'aqueduc à leurs entiers frais;

D'autoriser les raccordements des numéros civique 215 et 239 du rang Casimir à l'aqueduc

municipal aux entiers frais des propriétaires conditionnellement à leur engagement à se soumettre à tout projet de prolongement du réseau dans ladite voie publique et à y contribuer financièrement.

Adopté

.- M. Rosaire Houle regagne la table du conseil à 20 h 15 pour agir comme président d'assemblée à la décharge de M. Pinsonneault.

RÉSOLUTION 09-221-09

HYGIÈNE - AJUSTEMENT DU COÛT DE L'EAU PRODUITE PAR LA VILLE DE FARNHAM POUR L'ANNÉE 2008

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 53 932.45 \$ à l'endroit de la Ville de Farnham en guise d'ajustement du coût de l'eau produite et facturée durant l'année 2008.

Adopté

RÉSOLUTION 09-222-09

SERVICE DES INCENDIES - REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT l'indemnité de 2 400.00 \$ à recevoir de l'assureur pour le remplacement d'équipements subtilisés lors d'une intervention;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la dépense approximative de 1 000.00 \$ pour l'achat d'une laveuse à pression;

D'autoriser une dépense approximative de 5 500.00 \$ pour l'achat d'une pompe portative destinée au Service des incendies;

D'autoriser le Service à effectuer un test avec l'un des modules d'ouvre-porte du garage municipal afin d'en tester la portée à la caserne.

Adopté

RÉSOLUTION 09-223-09

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ANGE-GARDIEN - BUDGET ADDITIONNEL
2009**

PROPOSÉ PAR M. André Goos
APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver les demandes de budget supplémentaire de l'Office
municipal d'habitation d'Ange-Gardien totalisant 23 041.00 \$ dont la municipalité est responsable
pour 10%.

Adopté

RÉSOLUTION 09-224-09

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice
APPUYÉ PAR M. André Goos
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 50.

Adopté

Rosaire Houle, maire

André Parent, secrétaire-trésorier